

## INSCRIPTION D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE DANS LE MEME RESSORT DU GREFFE

### ➤ DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire M2 (Cerfa n° 11682\*06) à fournir en 3 exemplaires originaux.
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

### Si Création

### ➤ PIECES A FOURNIR

- Copie du bail autorisant l'exercice de l'activité.

### ➤ FRAIS

- 100 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 64,75 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)

### Si achat de fonds ou location gérance ou donation ou apport

### ➤ PIECES A FOURNIR

- Acte d'achat ou Acte de donation ou acte de location ion gérance ou apport.
- Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution.

### ➤ FRAIS

- 100 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 67,44 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce si achat, apport, location gérance. (Chèque uniquement)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet [www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr)